

Communiqué de presse

Paris Habitat lance son « Plan Nature en Ville »



Végétalisation d'ombrage par plantation

Dalles engazonnées, résidence Maryse Bastié (13^e)Jardin partagé (19^e)

Plus de 108 hectares d'espaces verts, près de 13 000 arbres et 54 000 m² de surfaces végétalisées, verticales et horizontales, répartis à Paris et dans la petite couronne, un parc divers et exceptionnel cultivé depuis plus d'un siècle. Paris Habitat, premier bailleur public francilien, est un acteur majeur de la biodiversité en ville ayant inscrit la protection de la nature et la gestion écologique au centre de sa charte de développement durable.

Dans le prolongement de ses engagements, le conseil d'administration de Paris Habitat, réuni le 24 juin 2021, a adopté son « *Plan Nature en Ville* ». Signataire de la charte Paris Action Climat, ce plan s'inscrit également dans notre engagement à soutenir la vision d'une ville neutre en carbone. Il en va aussi de la qualité, du cadre de vie des habitants, et au cœur de l'été et des vagues de chaleur, de leur confort.

Favoriser les ilots de fraîcheur

Ces objectifs engagent donc l'établissement, dès 2021 à lutter contre les ilots de chaleur en développant les lieux d'accueil, sources de rafraîchissement en période chaude, pour l'ensemble des habitants. **109 sites ont ainsi été identifiés pour bénéficier, en 2021, de toiles d'ombrage temporaires, de végétations apportant de l'ombre ou de brumisation.**

104 de ces sites satisfont également aux critères de **désimperméabilisation des sols**, propices à une meilleure infiltration des eaux et au développement d'ilots de fraîcheur.

C'est le cas du site du 12/18 rue Broussais (14^e) qui a bénéficié de la débitumisation de son sol. Améliorant le cadre de vie des locataires, la végétalisation de l'espace vient offrir calme, ombre et fraîcheur.

La pose de pavés enherbés, de sols en graviers ou en copeaux de bois perméables peut

également être pratiquée. A l'image de la place Souham (13^e) où, à la place du bitume, ces nouvelles dalles limitent le ruissellement de surfaces, favorisent l'infiltration des eaux et réduisent la chaleur réfléchissante tout en maintenant la circulation des véhicules.

Ces intentions trouvent également un écho lors de la réhabilitation de notre parc ou de la construction de notre offre nouvelle qui intègrent cette ambition de déminéralisation, de végétalisation et d'installation de toitures végétalisées.

Des objectifs ambitieux de plantation

Cet engagement fort, porté par ce nouveau « *Plan Nature en Ville* » prévoit aussi, pour chaque nouvelle surface végétalisée, **de planter l'équivalent d'un arbre pour 100m² de terre créée.**

Ces plantations qui s'inscrivent dans l'objectif « **un arbre dans ma résidence** » se complètent d'une ambition plus large activée dès 2022. Paris Habitat a en effet ciblé 176 sites disposant de surfaces en pleine terre pour y **planter 500 arbres**, moyennant un coût de 200 000 euros.

Des outils pour protéger notre patrimoine forestier

Fort d'un patrimoine conséquent, l'établissement y accorde un soin tout particulier. Disposant d'un service des espaces verts dédié et pleinement impliqué, Paris Habitat poursuit ses efforts afin de mieux les protéger. Si la **future labellisation ECO jardin « Gestion patrimoine arboré »** de plusieurs sites (Meaux Carrel 19^e, Convention Croix Nivert 15^e, Schomberg Morland 4^e) en atteste, l'établissement fait le choix de nouveaux outils. Un **système d'information géographique du patrimoine (SIG) arboré** sera ainsi mis en place. L'établissement intègre également à ses dispositifs **un barème de l'arbre** qui, établissant une valeur intégrale à chacun d'eux, permet de sensibiliser, éviter les altérations et sanctionner en cas de dégradation.

Favoriser l'équilibre ville/nature aux côtés des locataires

Ce plan repose également sur l'association des locataires. C'est pourquoi l'établissement continue à soutenir la création de jardins partagés et accompagne chacun d'eux par des associations spécialisées. Ce sont aujourd'hui près de 14 000m² d'espaces verts gérés par les habitants qui sont installés sur l'ensemble du patrimoine. Cette dynamique est renforcée par la mise en place du permis de végétaliser. Expérimenté sur 60 résidences et étendu en 2022, il permet à chaque locataire volontaire de contribuer à l'occupation végétale et encadrée de notre patrimoine.

En résumé Paris Habitat s'engage pour :

- Développer les ilots de fraîcheur
- Des objectifs ambitieux de plantation
- Des outils pour protéger nos arbres
- Associer les locataires

Nous sommes déjà engagés pour :

- Des techniques écologiques comme la fauche tardive, l'absence d'emploi de produits phytosanitaires depuis 2006 ou pour privilégier les végétaux peu consommateurs en eau
- Soutenir les projets d'agriculture urbaine
- le Label Biodiversity pour la conception d'une résidence. Paris Habitat est le premier bailleur social à l'avoir obtenu
- 1^{er} Bailleur social à avoir obtenu un label Eco Jardin pour la gestion de ses jardins en 2015. Depuis 17 autres sites ont été labellisés.



Contact presse

Deslandes Sébastien

06 72 98 87 12

sebastien.deslandes@parishabitat.fr